

# LE MARAIS COMMUNAL DE MONCEAUX

La commune de Monceaux possède un marais situé dans la partie sud de la Zone Spéciale de Conservation « site Natura 2000 Marais de Sacy ». La parcelle, de 50ha environ, est louée à l'Association de Chasse du Grand Marais de Monceaux.

**Ce marais communal est constitué de deux zones d'habitats très différents :**



**Mare et prairie tourbeuse**

une zone composée de mares et de prairies tourbeuses inondables sur lesquelles on retrouve majoritairement un type de roselières appelées cladiaies.

Elles sont caractérisées par la présence du Marisque, plante d'environ 2 mètres de haut aux feuilles très coupantes. Non entretenues, elles vieillissent et se retrouvent plus ou moins embroussaillées.

une zone surélevée de landes humides sablonneuses.

Il y a quelques dizaines d'années, cette zone était parcourue par des troupeaux d'ovins qui entretenaient une zone riche en bruyères. La fin de cette activité a conduit à un développement forestier à base de bouleaux et de pins.



**Lande sablonneuse**

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen formé de sites devant faire l'objet de mesure de conservation et ayant pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

En France, chaque site Natura 2000 fait l'objet d'un document d'objectifs ( DOCOB) qui établit l'état des lieux et détermine l'orientation des actions à mener.

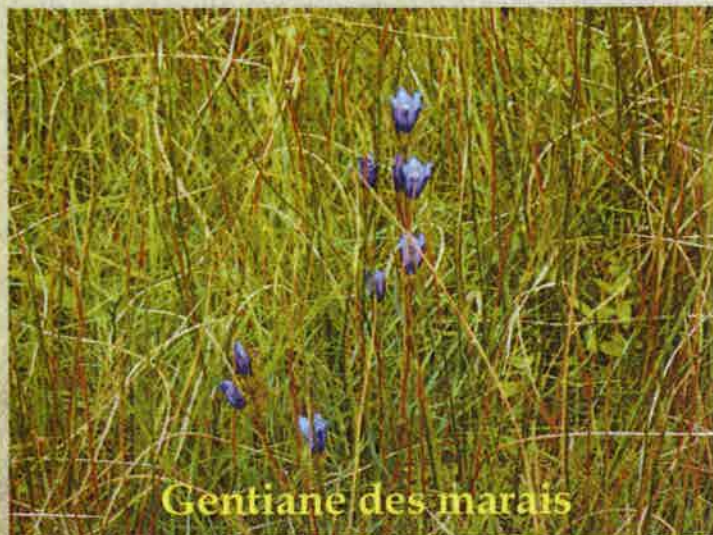
La mise en œuvre de ces actions se fait, sous l'autorité d'un Comité de Pilotage, sur la base du volontariat. Elle se traduit par des contrats de gestion signés entre les propriétaires ou ayants droit et l'État.

Dans le cadre de la restauration et sauvegarde des marais, la commune a confié la gestion d'un contrat Natura 2000 au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (aujourd'hui, organisme soutien scientifique et technique du Syndicat Mixte des marais de Sacy).

**Ce contrat, d'une durée de 5 ans, s'achève cette année.**

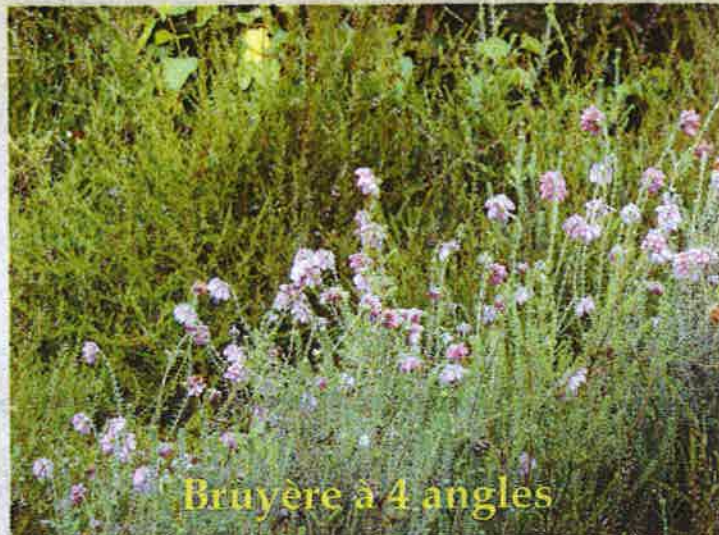
Les travaux de restauration d'un habitat ont pour objet de revenir, pour autant que faire se peut, à un état initial propice au développement de flore (ou faune) caractéristique du milieu, rare et protégé.

# LE MARAIS COMMUNAL DE MONCEAUX



**Gentiane des marais**

Pour la zone marécageuse, l'objectif principal s'est porté sur le développement d'une colonie existante de gentianes des marais (ou encore gentianes pneumonanthes).



**Bruyère à 4 angles**

Pour la lande sablonneuse, l'objectif est le développement d'une bruyère rare, à savoir la bruyère à 4 angles (ou encore bruyère quaternée).

## LES TRAVAUX DANS LE MARAIS :

La restauration a concerné certaines zones des cladiaies qui se sont peu à peu trouvées embroussaillées. Les premiers travaux ont consisté à nettoyer ces zones par une opération de débroussaillage-fauchage.

A cet effet, un engin spécifique a permis un travail global de débroussaillage-fauchage-broyage.

Les broyats ont été évacués vers une zone de stockage pour ne pas enrichir la zone traitée. Ils ont été plus tard exportés chez un agriculteur pour amender un sol de culture. Les engins étaient munis de pneus larges pour éviter la formation d'ornières.



**Débroussaillage, fauchage et broyage**



**Balles de "foin" du marais**

Les années suivantes ces mêmes zones ont été simplement fauchées, les balles de « foin » ont été exportées vers le marais du Conseil Général pour nourrir le troupeau de bovins camarguais en hiver.

# LE MARAIS COMMUNAL DE MONCEAUX

## LES TRAVAUX DANS LES LANDES

**Les travaux viennent d'être réalisés en 2012.**

La bruyère à 4 angles, existante sur le site a besoin de lumière pour se développer. Les travaux ont consisté à déboiser le site sur 2,5ha et à créer quatre clairières.

Dans leur déroulement, les travaux de déboisement devaient altérer le moins possible le terrain et les bruyères, aussi des engins adaptés ont été utilisés.



Après le passage des bûcherons, une pelle hydraulique longue portée, à grand rayon d'action, a séparé d'une part les branchages et d'autre part les grumes (troncs écimés et ébranchés). Les branchages ont été broyés sur place puis transportés sur une aire de stockage.

Les grumes ont également été broyées sur place, mais les broyats ont été immédiatement transportés hors du site.

L'ensemble de ces broyats (branchages et grumes) va être valorisé en chaufferie par l'Union Coopérative Arrondissement Clermont. Le traitement des clairières a ensuite consisté en un dessouchage des bouleaux afin d'éviter la réapparition de rejets.



## ET MAINTENANT ?

*Ces travaux de restauration, sur 8 ha pour le marais et 2,5 ha pour les landes, ont nécessité des moyens lourds et spécifiques pour leur réalisation. Dans le cas du contrat du marais communal de Monceaux, la totalité des frais engagés a été financée pour moitié par l' Union Européenne et par l'État Français pour l'autre moitié.*

*Ils ont été rendus possibles grâce à un dialogue constructif entre l'Association de chasse locataire et les opérateurs ( scientifiques, techniques et entreprises intervenantes).*

*La compatibilité entre les périodes de chasse, les périodes propices à la restauration de la flore et . . . les conditions météorologiques a pu être respectée.*

*Si les résultats concernant le développement de la bruyère à 4 angles sont attendus pour les années à venir, ceux pour le développement des gentianes sont plus qu'encourageants : d'une centaine de pieds comptabilisés en 2009, la population est passée à plus de 400 pieds en 2011.*

*Il s'agit maintenant d'entretenir ces habitats afin de ne pas perdre très rapidement les bénéfices de ces restaurations.*